Règlement de location – Salle des sablons

1. Objet de la location

La présente location concerne la mise à disposition de la salle de réunion des Sablons, située sur le terre-plein des Sablons à côté du restaurant les Voiles de Solidor, à titre temporaire pour l'organisation de réunions professionnelles, formations, séminaires ou ateliers.

2. Formules de location :

- À l'heure : 30€ TTC
- À la demi-journée (08h-30 – 12h ou 14h-17h30 ou 18h – 21h30) : 80€ TTC
- À la journée (de 08h30 à 22h30) : 160€ TTC

Une remise de 40 % est accordée aux associations loi 1901 sur présentation des statuts, d'un justificatif d'existence légale (récépissé préfectoral ou extrait JOAFE) et d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
Tout dépassement horaire fera l'objet d'une facturation complémentaire de 50€ par heure.

3. Options complémentaires

- Pause-café / rafraîchissements : à définir avec Voiles de Solidor
- Pause déjeuner / plateau repas : à définir avec Voiles de Solidor
- Matériel inclus : tables, chaises, écran, paperboard.

4. Modalités de réservation et de paiement

- La réservation devient effective à réception du devis signé et du versement de 30% d'acompte.
- Le solde est exigible le jour de la location.
- En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue, l'acompte reste acquis. En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date prévue, la totalité du montant de la prestation est dû.

5. Modalités d'accès

- L'accès à la salle se fait via un QR code fournit quelques jours avant la date d'arrivée (à utiliser seulement par les organisateurs et responsables de l'événement)
- Une fiche procédure concernant l'alarme de surveillance sera transmise en même temps que le QR Code.

6. Utilisation des lieux

- Le locataire s'engage à utiliser les locaux dans le respect des lieux et du matériel.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle et les espaces communs.
- Aucun affichage, collage ou décoration ne doit être réalisé sans autorisation préalable.
- Les nuisances sonores doivent être limitées afin de respecter le voisinage.

7. Nettoyage et remise en état

- La salle doit être restituée propre et en bon état : tables nettoyées, chaises rangées, matériel remis en place, déchets déposés dans les poubelles prévues (station d'apport volontaire à 100 mètres en face de la salle : verre, déchet ménager et emballages)
- En cas de non-respect, des frais de ménage supplémentaires de 80€ seront facturés.
- Tout dommage matériel fera l'objet d'une facturation au locataire.

8. Assurances et responsabilités

Le locataire est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses collaborateurs ou ses invités.

9. Contact

Pour toute demande d'information, réservation ou état des lieux :

BRIOT Pierre – 06 80 99 47 57
pierre.briot@bretagne.plaisance.bzh

Présentation de la salle des Sablons -

- Salle d'environ **63m2** situé sur le port de plaisance des Sablons à Saint-Malo.
- Le **stationnement** devant la salle est **gratuit.**
- La salle est de **plein pied** et se fait directement par une porte située à gauche du restaurant les Voiles de Solidor.
- La salle dispose d'une **douzaine de tables** et de **40 chaises**, ainsi que d'un **écran équipé** d'une **caméra** et du **système Click and Share**.
- Attention, la salle ne dispose **pas de connexion wifi** (prévoir un partage de connexion via votre smartphone).

Réservation :

Bretagne Plaisance reste prioritaire dans la gestion des salles même en cas de réservation confirmée.
La salle doit être réservée **au moins 4 jours** avant la date de début de la réservation.
Les réservations à but lucratif ou avec des transitions d'argent ne sont pas autorisées.